

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur BIYONDE Bernard dans les ca-  
dres de la catégorie "A" hiérarchie I des  
Services Techniques (Travaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- ( I S A S :
- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 29/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-  
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 19/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;
  - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
  - (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;
  - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
  - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant  
statut général des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et  
8 ;
  - (/u le décret n° 67/50/F°-BE du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements ;
  - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire  
du Congo ;
  - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le rectificatif n° 81/015 du 26.1.81 au décret n° 80/644  
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;
  - (/u la lettre n° 1569/MFAC du 18.7.83 du Ministre des Trans-  
ports et de l'Aviation Civile ;
  - (/u le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

43

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur BEZIMBO Bernard, né le 28 Novembre 1951 à Dolisie, titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Etat des Travaux Publics délivré par l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Algérie est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

le Ministre des Transports  
et de l'Aviation Civile,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Travaux Publics  
et de la Construction

Hilaire MOUNTHAULT.-

le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Benoit KOUDELE-NGOLO.-

le Ministre des Finances

Bernard COMBO NASSIONA.-

APPLIATIONS:

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DGB	3
DCF	2
DCSSIER	3
MTAC	2
LNPS	1
INTERESSE	1
SGCM/BC	3

Etini Ossétoumba LEXOUDECO.-